

Vous pouvez calculer vos points. A l'aide du récapitulatif de votre saisie , nous les vérifierons vœu par vœu.	points
PARTIE COMMUNE	
<p>Ancienneté dans le poste actuel (pour tout type de vœu):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : 10 pts par an + 90 pts par tranche de 4 ans + 10 pts par an pour les TZR, 20 pour 2 ans dans la même ZR, 120 à 150 pts pour 3 à 4 ans et 200 pts pour 5 ans. - Stagiaire : 10 pts + pour les stagiaires ex-fonctionnaires, 10 pts par année d'ancienneté dans le corps précédent 	
<p>Ancienneté de service : Échelon au 30/08/14 (01/09/14 si entrée dans le métier et reclassement) pour tout type de vœu</p> <p>Classe normale : 7 pts par échelon (forfait minimum 21 pts) ; Hors classe : 49 pts + 7 pts par échelon ; Cl. exceptionnelle : 77+ 7 pts par échelon</p>	
SITUATION FAMILIALE	
<p><i>Le conjoint doit avoir une activité professionnelle ou être inscrit à Pôle Emploi après cessation d'une activité professionnelle et pouvoir attester de sa dernière activité salariée.</i></p>	
<p>• Rapprochement de conjoint 50.2 pts Vœu COM, 50.2 pts Vœu GEO/ZRE, 150.2 Vœu DPT/ZRD. RAPPEL : sur vœu "tout type d'établissement".</p>	
<p>• Années de séparation (si rapprochement de conjoint uniquement). Les conjoints sont considérés comme séparés s'ils exercent leur activité dans des départements différents : 190 pts 1 an, 325 pts 2 ans, 475 pts pour 3 ans et 600 pts pour 4 ans. Les périodes de congé parental et disponibilité pour suivre le conjoint sont prises en compte pour la moitié de leur durée.</p>	
<p>• Enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/15 (valable dans le cas du rapprochement de conjoint). 100 pts sur vœu COM, GEO/ZRE et DPT/ ZRD</p>	
<p>• RRE (rapprochement de la résidence de l'enfant) : Bonification pour enfants à charge de moins de 20 ans au 1er septembre 2015 accordée : 50 pts sur vœu COM, GEO/ZRE ou DPT/ZRD 100 pts sur vœu COM, GEO/ZRE ou DPT/ZRD par enfant de moins de 20 ans au 01/09/15</p>	
<p>• Mutation simultanée de conjoints (2 titulaires ou 2 stagiaires seulement, obligation de formuler des vœux identiques, pas de bonification pour séparation) 40 pts sur vœu COM, 40 sur vœu GEO/ZRE et 110 sur vœu DPT/ZRD</p>	
SITUATION PERSONNELLE :	
<p>• Stagiaire 2014-2015 , bonification « entrée dans le métier », 50 pts sur le premier vœu pour les stagiaires 2014-2015, 2013-2014 et 2012-2013 à condition de ne pas les avoir déjà utilisés. Ex contractuels (enseignant, CPE, COP, MA ou MI-SE et AED) Conditions : justifier d'au moins un an équivalent temps plein au cours des 2 dernières années scolaires précédent le stage. 50 pts vœu COM et GEO/ZRE, 100 pts vœu DPT du 1er au 4e échelon. 60 pts vœu COM et GEO/ZRE, 115 pts vœu DPT à partir du 5e et 70 pts vœu COM et GEO/ZRE, 130 pts vœu DPT à partir du 6e. Sur tout vœu.</p>	
<p>• Stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps ou d'un corps de personnels enseignants : 1000 pts sur le vœu département correspondant à l'ancienne affectation.</p>	
<p>• Bonification changement de discipline : 1000 pts sur le DPT de l'ancienne discipline</p>	
<p>• Agrégés : Sur les vœux portant uniquement sur les lycées et les SGT en LP (sauf disciplines uniquement enseignées en lycée). 100 pts vœu ETB, COM, et GEO/ZRE et 150 vœu DPT/ZRD</p>	
<p>• Situation médicale / handicap : Vœux COM, GEO/ZRE et DPT/ZRD : 3000 ou 1000 points. Les situations sont examinées au cas par cas pour l'attribution de priorité. Les points seront attribués pour certains vœux après avis du médecin conseiller technique du Recteur. Pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi 100 pts. Non cumulable avec les 1000 pts.</p>	
<p>• Sportif de haut niveau 50 pts par an dans la limite de 4 ans consécutifs.</p>	
AFFECTATIONS OU FONCTIONS SPECIFIQUES	
<p>• Dispositif transitoire sortie d'APV et d'éducation prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si l'établissement était précédemment classé APV ou ECLAIR. 1 an 60 pts, 2 ans 120 pts, 3 ans 180 pts, 4 ans 240 pts, 5 ou 6 ans 320 pts, 7 ans 350 pts et 8 ans et plus 400 pts sur vœux DPT/ZRD. 1 an 40 pts, 2 ans 80 pts, 3 ans 120 pts, 4 ans 160 pts, 5 ou 6 ans 240 pts, 7 ans 260 pts et 8 ans et plus 300 pts sur vœux GEO/ZRE et COM. 1 an 20 pts, 2 ans 40 pts, 3 ans 60 pts, 4 ans 80 pts, 5 ou 6 ans 120 pts, 7 ans 130 pts et 8 ans et plus 140 pts sur vœux ETB • Si l'établissement n'était pas précédemment classé APV ou ECLAIR. 320 pts sur vœu DPT/ZRD, 240 pts sur vœu GEO/ZRE et COM, 120 pts sur vœu ETB. 	
<p>• Bonification « d'attractivité » 400 pts sur les vœux ETB REP et 600 pts sur les vœux ETB REP+</p>	
<p>• Stabilisation des TZR Vœu départemental et REP/REP+ 140 sur le département correspondant à la ZR détenue à titre définitif 80 pts pour tout établissement REP/REP+ demandé 200 pour l'établissement REP/REP+ dans lequel le TZR était affecté en 2014-2015 si formulé en 1er vœu.</p>	
<p>• Mobilité disciplinaire des TZR : Pour une durée minimum de 1 moins entre le 01/09/2014 et le 31/03/2015. 50 pts.</p>	
<p>• Réintégration : - Après détachement, disponibilité, affectation dans un emploi fonctionnel ou établissement privé sous contrat ou enseignement supérieur 1000 pts sur le DPT ou ZRD correspondant au dernier poste occupé à titre définitif en qualité d'enseignant en formation initiale. (tout type ETB) - Après CLD, disponibilité d'office pour raisons de santé 1000 pts sur les vœux ETB, COM, GEO et DPT correspondant à l'ancien établissement d'affectation de nomination définitive. - Sortie de poste adapté 1000 pts sur les vœux COM, GEO et DPT correspondant à l'ancien établissement d'affectation de nomination définitive.</p>	
<p>• Mesure de carte scolaire : 2000 pts sur l'ancien établissement d'affectation. 1500 pts sur : tous les établissements du même type dans la commune, commune de l'ancien établissement d'affectation, département et ZR de l'établissement.</p>	
<p>Ancienneté des TZR (nomination à titre définitif au 31/08/2015) : 1 an 10 pts, 2 ans 20 pts, 3 et 4 ans 150 pts vœu GEO/ZRE et DPT/ZRD 130 pts vœu COM, 120 vœu ETB, 5 ans 200 pts.</p>	
TOTAL	

Indiquez-nous ici toute information que vous jugerez utile, ce que vous souhaitez le plus, ce que vous redoutez le plus, ce qui serait vraiment insupportable, les moyens de transport dont vous disposez, ou pas, des difficultés particulières...

Petit glossaire : DPT: Vœu département ; ZRA: zone de remplacement académique ; Etab: vœu établissement ; Com: vœu commune ; Geo: vœu géographique, soit un groupe de communes ; ZRD: zone de remplacement départementale.